



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 10 Septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 51
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 5
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :
4 septembre 2020

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

16 SEP. 2020
et affichage le :

16 SEP. 2020

3 - Domaine et Patrimoine

3.1 - Acquisitions

Objet : Commune de Condé en Normandie – Parc d'Activités Charles Tellier : acquisition de terrains à titre de réserve foncière

L'an 2020, le 10 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 4 septembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 septembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD					x
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL				X : Mme Coraline BRISON-VALOGNES	
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Eric MARTIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU				x	
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE				x	
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
TOTAL	51	0	5	3	2
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			51		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			56		

M. Jean TURMEL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En vue de rendre possible le développement futur du Parc d'Activités Charles Tellier, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Condé en Normandie a prévu un emplacement réservé sur la propriété de l'ancien centre de formation Bigot-Libor. L'acquisition de cette emprise de 336 m², cadastrée section CA n° 77, et du terrain situé dans son prolongement de 502 m², cadastré section CA n° 74, permettrait, à terme, de connecter la rue Guillaume le Conquérant avec les terrains classés au PLU en zone d'urbanisation future à vocation économique (1AUe).

A l'occasion de la cession des terrains de l'ancien centre de formation, la société CFBL Pro, propriétaire de la parcelle CA n° 74 et la société Centre de Formation Bigot-Libor, propriétaire de la parcelle CA n° 77, ont proposé à l'Intercom de la Vire au Noireau de lui céder la propriété de ces deux terrains à l'Euro symbolique.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une part, de la parcelle CA n° 74, auprès de la société CFBL Pro et, d'autre part, de la parcelle CA n° 77 auprès de la société Centre de formation Bigot-Libor.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes de vente auprès de l'étude notariale Johann NOEL, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à ces acquisitions.
- Préciser qu'une servitude de passage sera établie au profit de la société CFBL Pro demeurant propriétaire du terrain desservi par la parcelle CA n° 74.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

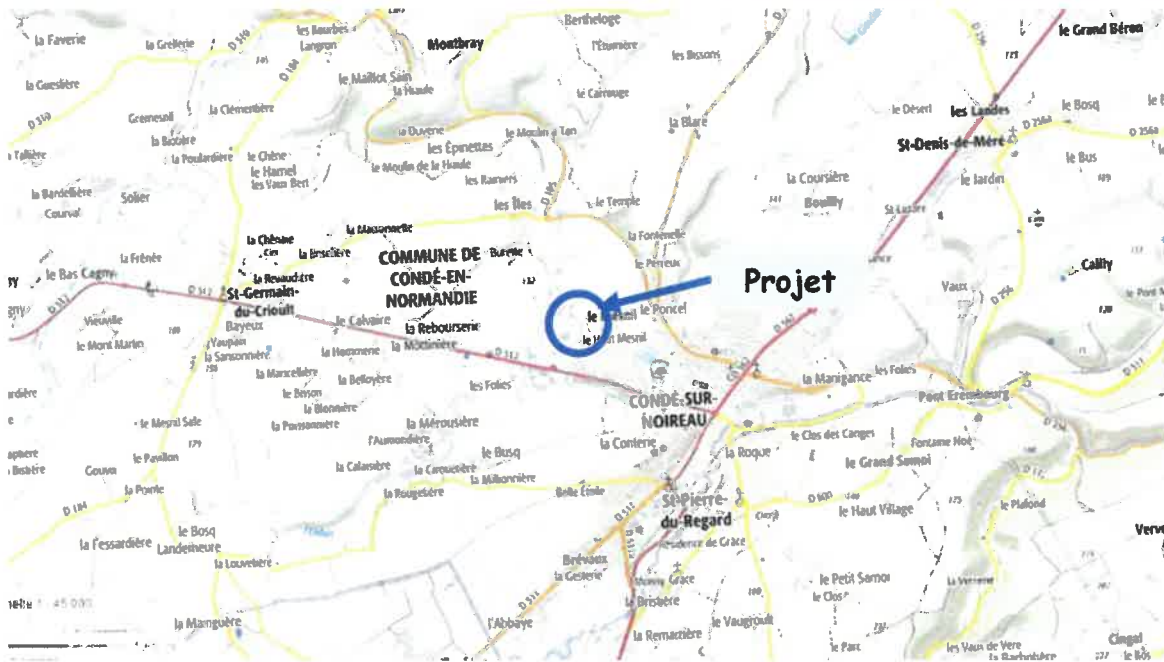
Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

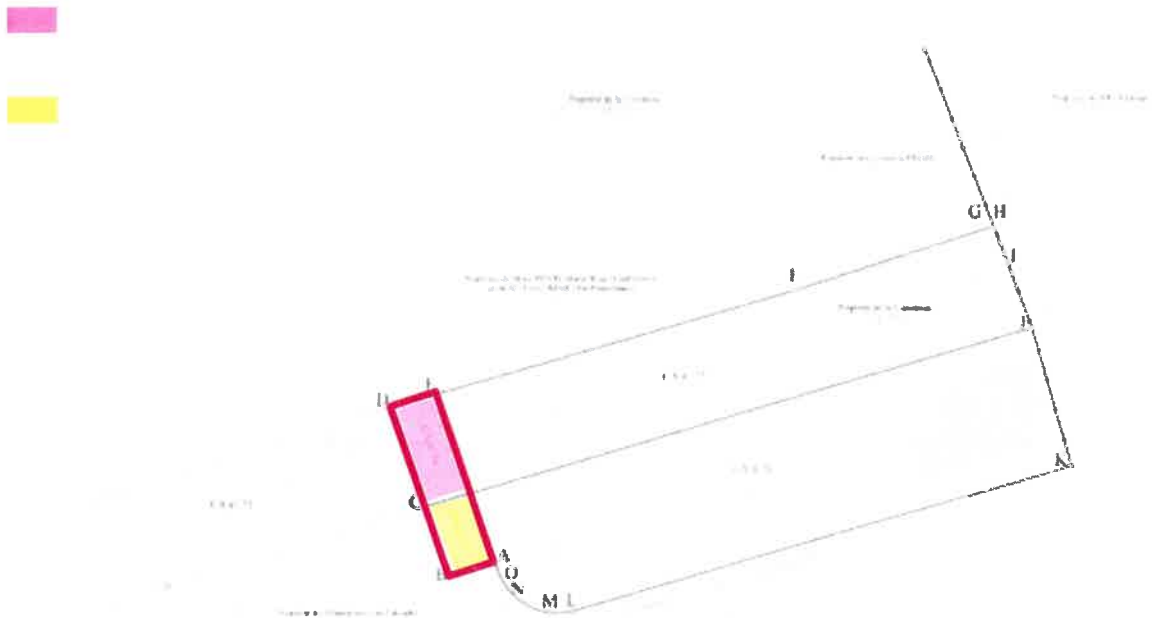
Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE



ANNEXE A LA DELIBERATION

Ref. 201 524 Berger-Lavault (1309)

